



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



8763/14

(OR. en)

PRESSE 219  
PR CO 21

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3309<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Luxembourg, les 14 et 15 avril 2014

Présidente

**Catherine Ashton**

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères  
et la politique de sécurité

# P R E S S E

---

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

8763/14

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

### *Session des ministres des affaires étrangères*

#### **Ukraine**

*Le Conseil a condamné les actions menées par des individus armés dans des villes de l'est de l'Ukraine. Ces tentatives de déstabilisation de l'Ukraine doivent prendre fin. Le Conseil a également décidé d'élargir la liste des personnes faisant l'objet d'un gel des avoirs et d'une interdiction de visa.*

*Le Conseil a réaffirmé qu'il soutenait vigoureusement l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et a invité la Russie à faire de même. Il a exigé que la Russie rappelle ses troupes stationnées à la frontière de l'Ukraine et annule immédiatement le mandat donné par le Conseil de la Fédération de recourir à la force sur le sol ukrainien.*

*M<sup>me</sup> Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a déclaré: "Toute nouvelle action visant à déstabiliser l'Ukraine doit cesser. Il est essentiel que la Russie et l'Ukraine mènent un véritable dialogue en vue de trouver une solution politique. Je rencontrerai les ministres des affaires étrangères des États-Unis, de la Russie et de l'Ukraine jeudi prochain à Genève. Cette rencontre a pour but d'entamer un dialogue sur les moyens d'apaiser la situation en Ukraine et de faire en sorte que l'ensemble de ce pays retrouve la paix et la stabilité."*

*Le Conseil a également indiqué que l'UE était prête à apporter son aide à l'Ukraine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité civile. Toutes les solutions seront étudiées, y compris l'envoi d'une mission menée au titre de la politique de sécurité et de défense commune, et une décision sera prise lors de la prochaine session du Conseil des affaires étrangères.*

*En outre, le Conseil a approuvé l'octroi d'une assistance macrofinancière à l'Ukraine afin de soutenir la stabilisation économique et les réformes du pays. Une somme d'un milliard d'euros pourra être mise à disposition pour contribuer à couvrir les besoins urgents de la balance des paiements ukrainienne tels qu'ils sont recensés dans le programme économique du gouvernement bénéficiant du soutien du FMI. Cela porte le montant total à 1,6 milliard d'euros.*

*Le Conseil a également adopté une réduction temporaire des droits de douane sur les marchandises ukrainiennes, avant la mise en application de l'accord d'association. Cette réduction des droits de douane devrait entrer en vigueur le 23 avril.*

*Le Conseil a par ailleurs renforcé les sanctions de l'UE à l'encontre de personnes responsables de détournement de fonds publics ukrainiens. Il a appliqué le gel des avoirs à quatre personnes supplémentaires en Ukraine.*

## ***Session des ministres de la défense***

### ***Mali***

*Le Conseil a créé, au titre de la politique de sécurité et de défense commune, une mission civile de soutien aux forces de sécurité intérieure du Mali. Cette mission aidera l'État malien à garantir l'ordre démocratique, à mettre en place les conditions d'une paix durable et à former les trois forces de sécurité nationales que sont la police, la Gendarmerie et la Garde nationale.*

*La Haute Représentante de l'UE a déclaré ce qui suit: "EUCAP Sahel Mali est une nouvelle démonstration de la volonté de l'UE de soutenir les réformes au Mali. En faisant bénéficier les forces de sécurité nationales du Mali de l'expertise de l'UE, EUCAP aidera à trouver une solution durable aux défis que rencontre le Mali en matière de sécurité."*

*Le Conseil a prolongé la mission de formation complémentaire de l'UE au Mali (EUTM Mali) de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 18 mai 2016. La mission soutient la formation et la réorganisation des forces armées maliennes, en vue de contribuer à améliorer leurs capacités militaires. La prorogation du mandat permettra de former quatre bataillons supplémentaires, ainsi que de mettre en œuvre des tâches supplémentaires.*

### ***Ukraine***

*Au cours du déjeuner, les ministres de la défense ont débattu des conséquences de la crise en Ukraine pour la politique de sécurité et de défense commune, en présence du Secrétaire général de l'OTAN, M. Anders Fogh Rasmussen.*

**SOMMAIRE**<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>6</b>
 <b>POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT</b>	
<b>AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....</b>	<b>8</b>
Syrie.....	8
Bosnie-Herzégovine.....	11
Ukraine.....	13
<b>SÉCURITÉ ET DÉFENSE.....</b>	<b>17</b>
Sûreté maritime.....	17
Opération militaire de l'UE en République centrafricaine.....	17
Ukraine.....	17

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS***AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Mesures restrictives - Ukraine.....	18
– Ukraine - Assistance macrofinancière- Mesures commerciales .....	18
– République centrafricaine.....	19
– Relations avec la Tunisie.....	20
– Mesures restrictives - République de Guinée .....	20
– Mesures restrictives - Myanmar / Birmanie .....	21
– Participation de l'Azerbaïdjan aux programmes de l'UE .....	21
– Accord global de partenariat et de coopération avec l'Indonésie.....	21
– Accord d'association avec le Chili.....	21
– Accord de dialogue politique et de coopération avec des pays d'Amérique latine .....	21

*POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE*

– Politique d'exercices de l'UE .....	22
– Mission de formation de l'UE au Mali.....	22
– EUCAP Sahel Mali .....	22
– Opération militaire de l'UE en République centrafricaine.....	22

*COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT*

– Année européenne du développement (2015) .....	23
– Aide au développement de l'Union européenne en faveur de l'Asie centrale .....	23

*AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

– Banque européenne d'investissement - Prêts à l'extérieur .....	25
– Abus de marché .....	26

*JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES*

– Cadre financier pluriannuel concernant les affaires intérieures.....	26
--	----

*ÉLARGISSEMENT*

– Association avec la Serbie.....	26
-----------------------------------	----

## **PARTICIPANTS**

### **Haute Représentante:**

M<sup>me</sup> Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

### **Belgique:**

M. Didier REYNDERS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes  
Ambassadeur, représentant au comité politique et de sécurité

M. Michel-Etienne TILEMANS

### **Bulgarie:**

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

M. Ivan IVANOV

Vice-ministre de la défense

### **République tchèque:**

M. Lubomir ZAORALEK

Ministre des affaires étrangères

M. Martin STROPNICKÝ

Ministre de la défense

### **Danemark:**

M. Martin LIDEGAARD

Ministre des affaires étrangères

M. Nicolai WAMMEN

Ministre de la défense

### **Allemagne:**

M. Michael ROTH

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères

M<sup>me</sup> Ursula VON DER LEYEN

Ministre de la défense

### **Estonie:**

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

M. Sven MIKSER

Ministre de la défense

### **Irlande:**

M. Eamon GILMORE

Vice-Premier ministre (Tánaiste) et ministre des affaires étrangères et du commerce

M. Alan SHATTER

Ministre de la justice et de l'égalité, ministre de la défense

### **Grèce:**

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères

M. Dimitris AVRAMOPOULOS

Ministre de la défense

### **Espagne:**

M. Alfonso DASTIS QUECEDO

Représentant permanent

M. Alejandro ALVARGONZÁLEZ SAN MARTÍN

Secrétaire général de la politique de défense

### **France:**

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères

M. Kader ARIF

Secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire

### **Croatie:**

M<sup>me</sup> Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

M<sup>me</sup> Višnja TAFRA

Vice-ministre de la défense

### **Italie:**

M<sup>me</sup> Federica MOGHERINI

Ministre des affaires étrangères

M<sup>me</sup> Roberta PINOTTI

Ministre de la défense

### **Chypre:**

M. Ioannis KASOULIDES

Ministre des affaires étrangères

M. Christoforos FOKAIDES

Ministre de la défense

### **Lettonie:**

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

M. Andrejs PANTELĒJEVS

Secrétaire parlementaire, ministère de la défense

### **Lituanie:**

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

M. Marijus VELIČKA

Vice-ministre de la défense nationale

**Luxembourg:**

M. Jean ASSELBORN  
M. Etienne SCHNEIDER

Ministre des affaires étrangères  
Vice-Premier ministre, ministre de l'économie, ministre  
de la sécurité intérieure, ministre de la défense

**Hongrie:**

M. János MARTONYI  
M. Csaba HENDE

Ministre des affaires étrangères  
Ministre de la défense

**Malte:**

M. George VELLA  
M<sup>me</sup> Marlene BONNICI

Ministre des affaires étrangères  
Représentant permanent

**Pays-Bas:**

M. Frans TIMMERMANS  
M<sup>me</sup> Carola VAN RIJNSOEVER

Ministre des affaires étrangères  
Ambassadeur, représentant au comité politique et  
de sécurité

**Autriche:**

M. Sebastian KURZ  
M. Gerald KLUG

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales  
Ministre fédéral de la défense et des sports

**Pologne:**

M. Radosław SIKORSKI  
M. Tomasz SIEMONIAK

Ministre des affaires étrangères  
Ministre de la défense

**Portugal:**

M. Bruno MAÇÃES  
M. José Pedro AGUIAR BRANCO

Secrétaire d'État aux affaires européennes  
Ministre de la défense

**Roumanie:**

M. Titus CORLĂȚEAN  
M. Mircea DUȘA

Ministre des affaires étrangères  
Ministre de la défense nationale

**Slovénie:**

M. Karl ERJAVEC  
M. Roman JAKIČ

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères  
Ministre de la défense

**Slovaquie:**

M. Miroslav LAJČÁK  
M. Miloš KOTEREC

Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères  
Secrétaire d'État, ministère de la défense

**Finlande:**

M. Erkki TUOMIOJA  
M. Carl HAGLUND

Ministre des affaires étrangères  
Ministre de la défense

**Suède:**

M. Carl BILDT  
M<sup>me</sup> Karin ENSTRÖM

Ministre des affaires étrangères  
Ministre de la défense

**Royaume-Uni:**

M. William HAGUE  
  
M. Andrew MURRISON

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et  
du Commonwealth  
Ministre adjoint chargé de la stratégie de sécurité  
internationale

---

**Commission:**

M. Štefan FÜLE  
M. Günther OETTINGER  
M. Henrik HOLOLEI

Membre  
Membre  
Secrétaire général adjoint

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### Syrie

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les événements récents dans la crise en Syrie. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE réaffirme qu'il ne saurait y avoir qu'une solution politique au conflit syrien qui dure depuis plus de trois ans, et souligne qu'il importe de relancer le processus de Genève. L'obstruction constante à laquelle s'est livré le régime en ce qui concerne les pourparlers, sa décision d'inscrire comme terroristes des membres de l'équipe de négociation de l'opposition et son rejet du communiqué de Genève ont entraîné l'échec des deux premiers cycles de négociations. L'UE demande instamment à ceux qui ont une influence sur le régime syrien de faire pression sur celui-ci afin qu'il participe d'une manière plus constructive aux pourparlers. L'UE salue l'attitude de la délégation de l'opposition, menée par la Coalition nationale des forces révolutionnaires et d'opposition syriennes, tout au long des négociations et se félicite de l'attachement au processus politique qu'elle continue de manifester.

L'UE réaffirme son soutien aux Nations unies et au représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et demande au régime syrien de montrer qu'il est réellement déterminé à participer au programme de négociation et à respecter la méthode de travail, en particulier pour ce qui est de traiter en parallèle les questions de terrorisme et de transition, comme l'a indiqué M. Brahimi dans son rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations unies les 13 et 14 mars. L'UE demande au régime syrien de respecter tous les éléments du communiqué de Genève, énoncé dans les résolutions 2118 et 2139 du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'UE réaffirme la position selon laquelle toute élection qui viendrait à être organisée en Syrie devrait s'inscrire exclusivement dans le cadre du communiqué de Genève et d'un véritable processus politique dans lequel les femmes et la société civile joueraient aussi un rôle actif et substantiel. Toute élection, présidentielle ou autre, qui serait organisée par le régime en dehors de ce cadre, dans un contexte de conflit, uniquement dans les zones contrôlées par le régime et alors que des millions de Syriens sont déplacés, serait une parodie de démocratie, serait dénuée de toute crédibilité et compromettrait les efforts déployés en vue de parvenir à une solution politique. L'UE invite les autres pays et organisations, en particulier ceux qui ont participé à la conférence de Montreux, à adopter la même position.

2. L'UE note avec une vive préoccupation les tentatives du régime visant à contourner les mesures restrictives de l'UE afin de se procurer de nouvelles ressources et de continuer à financer sa politique de violence. L'UE agira rapidement contre les personnes et les entités qui facilitent le contournement des sanctions de l'UE et prendra les mesures appropriées pour que les sanctions existantes restent effectives. L'UE poursuivra sa politique de sanctions à l'encontre du régime tant que durera la répression et elle examinera ce qui peut encore être fait pour s'attaquer aux responsables de violations des droits de l'homme ou de violations du droit international humanitaire.



3. L'UE accueille avec satisfaction le 7<sup>e</sup> rapport de la commission d'enquête sur la République arabe syrienne, publié le 5 mars, ainsi que les recommandations qu'il contient. L'UE condamne fermement les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés par les forces gouvernementales, les milices pro-gouvernementales, les groupes terroristes et autres groupes armés non étatiques, et note que le rapport indique clairement que le régime syrien et ses partisans sont responsables d'un grand nombre de violations et d'exactions. Dans ce contexte, l'UE est révoltée par les bombardements aux barils d'explosifs effectués par le régime sur des zones civiles et par le fait d'utiliser le siège comme tactique de guerre pour affamer des civils. L'UE rappelle que tous ceux qui se sont rendus coupables de tels actes doivent rendre compte de leurs actes et qu'il ne peut y avoir d'impunité pour ces violations et exactions. L'UE demande instamment au Conseil de sécurité de s'attaquer de toute urgence au climat d'impunité qui prévaut dans le pays et de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.
4. L'UE dénonce les graves exactions commises par l'État islamique en Iraq et au Levant et d'autres groupes terroristes liés à Al-Qaïda tels que le Front al-Nosra. L'UE condamne la décision prise par le régime de s'assurer le soutien militaire de groupes étrangers, y compris l'aide militaire du Hezbollah, la Force Al-Qods et Liwa Abu Fadl al-Abbas. L'UE se félicite que la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes rejette le terrorisme et condamne systématiquement les actes terroristes, et elle note que l'opposition syrienne a pris la tête de la lutte contre l'État islamique en Iraq et au Levant. L'UE engage toutes les parties à mettre un terme à leur soutien à ces groupes et est déterminée à entamer un dialogue avec les pays tiers afin de lutter efficacement contre le terrorisme et le financement de l'acheminement de combattants étrangers.
5. L'UE déplore que la mise en œuvre de la résolution 2139 du Conseil de sécurité n'ait pas progressé, ainsi qu'il ressort du premier rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 28 mars, trente jours après l'adoption de la résolution. L'UE condamne fermement le recours ininterrompu par le régime aux tirs d'artillerie et aux frappes aériennes, y compris le largage de fûts d'explosifs. Elle engage toutes les parties à se conformer immédiatement et sans plus tarder à la résolution, notamment pour ce qui concerne l'accès humanitaire, lequel devrait être entièrement libre et non pas accordé occasionnellement au cas par cas. Toutes les parties ont, en particulier, l'obligation de protéger les écoles et les hôpitaux et d'en respecter le caractère civil, ainsi que de garantir le libre passage pour le personnel médical, les hôpitaux et les ambulances. À cet égard, l'UE constate que le régime est responsable au premier chef du maintien d'obstacles administratifs et autres excessifs à l'acheminement efficace de l'aide, notamment vers les zones qui échappent à son contrôle. Persister à refuser d'autoriser le franchissement des lignes de front et des frontières pour permettre des opérations de secours de base est arbitraire et injustifié. L'UE demande instamment que les agences des Nations unies et les organisations humanitaires soient autorisées à apporter une aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin, dans toutes les régions du pays, y compris les zones difficiles à atteindre ou assiégées, dans le respect des impératifs humanitaires. À cet effet, les Nations unies et leurs partenaires chargés de la mise en œuvre devraient être autorisés à acheminer les produits de première nécessité selon les itinéraires les plus directs et par les moyens les plus efficaces en franchissant les lignes de front et tous les postes frontière utiles. L'UE préconise que les futurs rapports du Secrétaire général des Nations unies contiennent des demandes d'accès fermes et spécifiques en réponse aux blocages observés sur le terrain, et demande au Secrétaire général des Nations unies que des mesures soient prises si l'obstruction persiste.

L'UE appuie les travaux du groupe de haut niveau sur les défis humanitaires en Syrie et apporte son soutien à la coordination globale de l'aide humanitaire par le BCAH.

6. L'UE est préoccupée par les cas de reddition forcée, qualifiés de cessez-le-feu locaux, imposés par le régime au moyen de sièges destinés à affamer la population. L'UE demande instamment au régime d'autoriser que les cessez-le-feu soient supervisés par une tierce partie afin d'en assurer le respect, de permettre l'évacuation sûre et sans entraves des civils qui le souhaitent et d'autoriser le passage des convois et du personnel humanitaires.
7. L'UE est de plus en plus préoccupée par l'aggravation de la situation dans laquelle se trouvent tous les groupes vulnérables et les minorités ethniques et religieuses et note en particulier que les chrétiens sont de plus en plus pris pour cibles par des groupes extrémistes.

L'UE demande à toutes les parties, en particulier au régime syrien, d'assurer la protection des civils et engage toutes les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international et des droits de l'homme.

L'UE salue l'engagement déterminé de la coalition d'opposition en faveur d'une Syrie démocratique et pluraliste, où toutes les minorités et tous les groupes vulnérables auront leur place.

8. L'UE rend de nouveau hommage aux pays voisins, notamment le Liban et la Jordanie, qui maintiennent toujours leurs frontières ouvertes et offrent aux réfugiés de Syrie, y compris aux Palestiniens, un endroit où se mettre à l'abri. L'UE s'engage à continuer à soutenir les gouvernements et les communautés d'accueil des pays voisins de la Syrie afin qu'ils puissent faire face efficacement à l'afflux croissant de réfugiés et renforcer leur résilience. L'UE soutient des plans d'action intégrés globaux visant à préserver la stabilité de ces pays. À la suite de la conférence de "Koweït II", qui s'est tenue en janvier 2014, l'UE continue à mobiliser une aide humanitaire et une aide au développement en réponse à la crise et encourage ses partenaires à fournir un financement durable destiné aux réfugiés syriens et aux communautés d'accueil.

L'UE note que les fonds dégagés pour répondre aux appels des Nations unies en faveur de la Syrie restent très insuffisants et demande à la communauté internationale d'étudier les moyens supplémentaires qu'elle pourrait mettre en œuvre pour combler ce manque de financement. Eu égard aux besoins accrus et aux ressources limitées, une coordination efficace entre donateurs pour optimiser l'effet de l'aide est plus que jamais importante. Dans ce contexte, la Commission continuera à réunir et à renforcer le noyau dur du groupe des donateurs internationaux afin de coordonner la réponse à la crise syrienne. L'UE salue les efforts et les préparatifs que ne cesse de réaliser le groupe de travail sur la reprise économique et la reconstruction, émanation du Groupe des amis du peuple syrien, en vue d'une reconstruction rapide. L'UE est déterminée, lorsque cela est possible, à augmenter son soutien aux zones qui ne sont pas sous le contrôle du régime par tous les moyens possibles, sur la base d'une approche coordonnée.

9. Le Conseil réitère son appel en faveur d'un achèvement rapide des transferts d'armes chimiques, qui ont subi des retards, et engage une nouvelle fois le régime syrien à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations unies et des décisions de l'OIAC, en vertu desquelles son arsenal d'armes chimiques doit être détruit d'ici la fin du mois de juin 2014, y compris les installations de production. Il convient d'aborder toutes les questions en suspens entourant la déclaration de la Syrie. Le programme d'armes chimiques doit être complètement supprimé et la Syrie doit démontrer à la communauté internationale qu'elle respecte toutes les obligations qui lui incombent, tant en vertu de la résolution 2118 du Conseil de sécurité que de la convention sur les armes chimiques.

L'UE souligne à nouveau que ceux qui ont recouru à l'emploi d'armes chimiques dans le Rif de Damas le 21 août 2013 devront répondre de leurs actes."

### **Bosnie-Herzégovine**

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un débat de fond sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil réaffirme son attachement sans équivoque à l'intégrité territoriale d'une Bosnie-Herzégovine souveraine et unie. Le Conseil réaffirme aussi son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, il condamne le discours et les idées séparatistes et de nature à semer la division, qui sont inacceptables.
2. Conformément à ses conclusions de décembre 2013, le Conseil rappelle qu'il est vivement préoccupé par le fait que, en Bosnie-Herzégovine, le processus d'intégration à l'UE est au point mort à cause du manque de volonté politique des personnalités politiques du pays et du recours constant à un discours de division. Alors que d'autres pays de la région vont de l'avant, la Bosnie-Herzégovine est à la traîne.
3. Le Conseil a entendu les contestations et les demandes des citoyens de la Bosnie-Herzégovine visant à ce que la situation sociale et économique du pays s'améliore. Tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine, y compris la jeune génération, doivent se voir offrir de nouvelles perspectives. Le Conseil engage vigoureusement les institutions et les dirigeants élus de la Bosnie-Herzégovine à se mettre à l'écoute de la population, à dialoguer avec la société civile et à répondre de façon responsable et immédiate à leurs préoccupations légitimes. Le Conseil souligne que c'est là une responsabilité collective de tous les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine. En prévision des élections générales d'octobre 2014, il faut faire plus, pas moins.

4. Le Conseil se félicite des visites effectuées en Bosnie-Herzégovine par la Haute Représentante/Vice-Présidente le 12 mars 2014 et par le commissaire Füle le 17 février 2014, et est favorable à ce que l'UE continue d'entretenir des contacts à haut niveau avec ce pays. Dans le droit fil de ses précédentes conclusions, le Conseil réaffirme que les principaux critères et exigences en ce qui concerne les progrès du pays vers l'UE doivent être pleinement remplis. Le Conseil est favorable à l'élargissement de l'agenda et de l'action de l'Union européenne en faveur du pays. À court terme, il engage les institutions et les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à se concentrer immédiatement et en priorité sur les tâches suivantes: s'employer activement à nouer un dialogue avec la société civile et les jeunes et tenir compte des besoins des citoyens, se concentrer sur les questions socio-économiques, en particulier pour s'attaquer au chômage, qui est très élevé, améliorer la coordination en matière de politiques économiques et budgétaires et créer un meilleur environnement pour les entreprises; répondre aux préoccupations légitimes de la population de la Bosnie-Herzégovine par des initiatives législatives qui soient pleinement mises en œuvre, y compris le renforcement de l'État de droit, des mesures de lutte contre la corruption et visant à garantir la responsabilité en matière financière, et la protection des droits de l'homme.
5. Le Conseil souligne que l'Union européenne est prête à appuyer maintenant ces efforts immédiats. Il se félicite des initiatives de la Commission destinées à améliorer la gouvernance économique et à renforcer la compétitivité ainsi qu'à stimuler la croissance. Dans l'immédiat, il appuie le lancement sur le terrain d'un "Pacte pour la croissance" destiné à aider les institutions du pays à définir des réformes socio-économiques structurelles concrètes afin de dynamiser l'économie et stimuler la création d'emplois à court et à moyen termes. Il salue et appuie le rôle central que joue le représentant spécial/chef de délégation de l'UE pour aider la Bosnie-Herzégovine dans ces efforts, qui devront être menés en étroite coordination avec nos principaux partenaires internationaux, en particulier les institutions financières internationales, pour assurer la complémentarité, l'efficacité de l'affectation des ressources et la mise en place de synergies. Le Conseil soutient également l'élargissement du dialogue structuré sur la justice à d'autres questions liées à l'État de droit, et en particulier aux questions de lutte contre la corruption. Il souligne également la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des projets financés par l'UE déjà approuvés dans le cadre de l'Instrument de préadhésion 2007-2013 et se félicite de l'établissement d'un groupe de travail conjoint UE-Bosnie-Herzégovine à cet effet. La mise en place d'un mécanisme de coordination efficace concernant les questions relatives à l'UE est indispensable tant pour l'Instrument de préadhésion que pour la mise en œuvre de l'accord intérimaire. Le Conseil déplore que les autorités bosniaques n'aient pas été en mesure de répondre à cette exigence de l'UE, ce qui a déjà entraîné la perte de fonds de préadhésion. Le Conseil se déclare préoccupé par le fait que les cinq dernières réunions des sous-comités prévus par cet accord n'aient pas encore pu avoir lieu en raison de dissensions internes en Bosnie-Herzégovine, et il engage le conseil des ministres de ce pays à se mettre d'accord sur la voie à suivre. Le Conseil invite la Bosnie-Herzégovine à coopérer d'une manière constructive en vue de l'adaptation de l'accord intérimaire/accord de stabilisation et d'association, sur la base des flux commerciaux traditionnels. Le Conseil attend des autorités de la Bosnie-Herzégovine qu'elles fassent preuve d'un esprit constructif dans le cadre de ces initiatives.
6. Au-delà de ces questions auxquelles il convient d'accorder une attention immédiate, le Conseil invite les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à coopérer dès que possible après les élections d'octobre sur un ensemble plus vaste de questions afin de relever les défis qui continuent de se poser au pays à mesure qu'il avance vers l'UE. En particulier, il est toujours indispensable que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine entreprennent des réformes destinées à améliorer l'efficacité et le fonctionnement des institutions du pays à tous les niveaux. La question de la mise en œuvre de l'arrêt Sejdic-Finci de la Cour européenne des droits de l'homme doit également être traitée. Le Conseil réaffirme qu'il est déterminé à œuvrer activement et intensément à l'appui de ce processus, en coordination et en coopération étroites avec ses principaux partenaires internationaux."

## Ukraine

Le Conseil a fait le point sur les derniers événements en Ukraine. À l'issue du débat, il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne condamne les actions menées par des individus armés dans des villes de l'est de l'Ukraine. Ces tentatives de déstabilisation de l'Ukraine doivent prendre fin. Le Conseil engage toutes les parties à entamer un dialogue en vue de trouver une solution pacifique. Le Conseil décide d'élargir la liste des personnes faisant l'objet d'un gel des avoirs et d'une interdiction de visa.

Le Conseil répète qu'il soutient vigoureusement l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et invite la Russie à faire de même, à dénoncer les actes commis tout récemment au mépris de la loi dans l'est de l'Ukraine et à contribuer à stabiliser la situation. Il exige que la Russie rappelle ses troupes stationnées à la frontière de l'Ukraine et annule immédiatement le mandat donné par le Conseil de la Fédération de recourir à la force sur le sol ukrainien. Toute menace ou tout recours à la force à l'encontre de l'Ukraine ou de tout autre pays est inacceptable et doit prendre fin immédiatement. L'UE appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue; elle rend hommage aux autorités ukrainiennes, qui mènent leurs opérations de maintien de l'ordre de manière mesurée, et encourage le gouvernement de Kiev à continuer de contribuer à réduire les tensions.

2. Le Conseil répète qu'il condamne fermement l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol à la Fédération de Russie et ne la reconnaîtra pas. L'UE se félicite de l'adoption de la résolution n° 68/262 de l'Assemblée générale des Nations unies. Le Conseil attend avec intérêt l'évaluation, par la Commission, des conséquences juridiques de l'annexion de la Crimée et les propositions correspondantes relatives aux restrictions économiques, commerciales et financières en ce qui concerne la Crimée.
3. L'UE réaffirme qu'il importe que la Russie et l'Ukraine mènent un véritable dialogue, notamment par la mise en place d'un mécanisme multilatéral, en vue de trouver une solution politique, fondée sur le strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris le droit de l'Ukraine à décider de sa propre constitution et de son avenir politique. L'Union européenne est prête à prendre part à un tel mécanisme international. À cet égard, le Conseil se félicite de la réunion qui se tiendra prochainement avec la participation de la Haute Représentante et des ministres des affaires étrangères de l'Ukraine, de la Russie et des États-Unis, qui pourrait marquer l'amorce d'un réel processus de réduction des tensions. Le Conseil considère que les solutions susceptibles d'être mises en œuvre pour stabiliser la situation économique en Ukraine pourraient également faire l'objet de discussions lors de cette prochaine réunion. Le Conseil demande à la Fédération de Russie de démontrer qu'elle est disposée à participer à la stabilisation de l'économie ukrainienne, en prenant des mesures en ce sens.

4. Le Conseil salue les travaux déjà accomplis par la mission de surveillance de l'OSCE, qui revêtent une importance majeure pour ce qui est du suivi des développements en Ukraine, et continuera d'apporter son soutien à cette mission. Il partage les préoccupations exprimées par les représentants de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, qui, en raison des restrictions actuellement apportées à leur activité, ne peuvent observer correctement la situation en matière de droits de l'homme en Crimée, notamment en ce qui concerne les personnes appartenant à des minorités nationales.
5. Le Conseil est prêt à apporter son aide à l'Ukraine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité civile et du soutien aux services de police et à l'État de droit. À cet égard, le Conseil demande au SEAE de déployer une mission d'experts afin de se préparer à apporter une assistance appropriée, complémentaire à d'autres efforts déjà en cours, et d'élaborer un cadre politique pour la gestion des crises (PFCA), en examinant toutes les options, y compris une éventuelle mission PSDC, en vue de l'adoption, lors de sa prochaine session, d'une décision sur de nouvelles mesures de l'UE.
6. Le Conseil rappelle que toute autre initiative que prendrait la Fédération de Russie afin de déstabiliser la situation en Ukraine aurait de nouvelles conséquences, d'une grande portée, pour les relations entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, dans une large gamme de domaines économiques. À cet égard, le Conseil note que la Commission et les États membres réalisent les travaux préparatoires concernant d'éventuelles mesures ciblées, demandés par le Conseil européen en mars, de manière que de nouvelles mesures puissent être prises si les événements l'exigeaient.
7. Le Conseil encourage l'Ukraine à continuer d'avancer sur la voie des réformes politiques, comme l'a programmé et annoncé le gouvernement ukrainien, notamment en ce qui concerne la réforme de grande ampleur de la constitution. L'UE se félicite de la volonté du gouvernement ukrainien de mettre en œuvre l'engagement qu'il a pris de faire en sorte que les structures gouvernementales soient représentatives et ouvertes à tous et reflètent les diversités régionales, d'assurer pleinement la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme et tous les actes de violence et de lutter contre l'extrémisme. À cet égard, le Conseil se félicite de l'institution du Groupe consultatif international du Conseil de l'Europe, qui a tenu sa première session le 9 avril.

Le Conseil se félicite de la résolution parlementaire adoptée récemment, qui demande un désarmement immédiat de toutes les forces d'autodéfense illégales, et attend avec intérêt sa mise en œuvre. Le Conseil soutient fermement la tenue d'élections présidentielles libres et équitables le 25 mai. Les États membres de l'UE participeront activement à la mission d'observation de l'OSCE. L'UE et ses États membres sont prêts à aider le gouvernement ukrainien à instaurer la confiance dans l'ensemble du pays.

8. Le Conseil rappelle que l'UE est déterminée à signer les autres dispositions de l'accord d'association, y compris en ce qui concerne la zone de libre-échange approfondi et complet, dès que possible après le scrutin présidentiel du 25 mai. Le Conseil a adopté ce jour le règlement concernant la réduction et l'élimination des droits de douane sur les marchandises originaires d'Ukraine, ce qui constituera une mesure non négligeable de soutien à l'Ukraine jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014, dans l'attente de la signature et de l'application provisoire de l'accord de libre-échange approfondi et complet.

9. Le Conseil réaffirme qu'il est résolu à se tenir aux côtés de l'Ukraine et à fournir un important soutien financier à la stabilisation de sa situation économique et financière; il rappelle en outre l'importance déterminante du soutien du FMI et se félicite de l'accord intervenu au niveau technique entre le FMI et les autorités ukrainiennes le 27 mars. Le Conseil attend avec intérêt la décision du conseil d'administration du FMI sur un nouvel accord de confirmation. Le Conseil a adopté ce jour la décision accordant une assistance macrofinancière à l'Ukraine, qui fixe des conditions claires pour son décaissement futur. Cela portera le montant total à 1,6 milliard d'euros.
10. Le Conseil se félicite de la création du groupe de soutien à l'Ukraine, qui sera chargé de la mise en œuvre du programme européen de réforme. Dans le même temps, le Conseil rappelle qu'il est important, pour l'Ukraine, de mettre rapidement en œuvre un ensemble ambitieux de réformes structurelles, y compris en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la gestion des finances publiques et la transparence budgétaire. L'UE demande à toutes les parties concernées de contribuer à la poursuite de la stabilisation et du développement de l'Ukraine.
11. Le Conseil confirme que l'UE est disposée à étudier les moyens d'aider l'Ukraine à assurer son approvisionnement énergétique grâce à une diversification plus poussée, notamment par l'amélioration rapide des capacités de flux inversés, à une meilleure efficacité énergétique et à la mise en place effective d'interconnexions avec l'Union européenne et à l'intérieur de celle-ci. Cette aide doit se conjuguer aux efforts déployés par l'Ukraine pour réformer et moderniser son secteur énergétique, conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre du traité instituant la Communauté de l'énergie.

Le Conseil prend acte de la lettre envoyée le 10 avril par le président Poutine à plusieurs États membres de l'UE. Le Conseil demande à la Commission européenne de répondre, à la lumière de consultations avec les États membres, au président de la Fédération de Russie au nom de l'UE et de ses États membres, afin de donner son accord sur la tenue de consultations avec la Russie et l'Ukraine en vue de garantir la sécurité de l'approvisionnement et du transit.

Le Conseil exprime sa profonde préoccupation face à l'augmentation unilatérale du prix du gaz imposée à l'Ukraine et il se dit fermement convaincu que toutes les divergences de vues sur les prix et les conditions des fournitures de gaz devraient être surmontées par la négociation et dans le cadre des mécanismes juridiques en place, dans le but de stabiliser la situation économique en Ukraine. Les relations dans le domaine de l'énergie doivent se fonder sur la réciprocité, la transparence, l'équité, la non-discrimination, l'ouverture à la concurrence et une coopération suivie afin de garantir des conditions de concurrence équitables permettant un approvisionnement énergétique sûr.

## Géorgie et la République de Moldavie

12. Prenant acte avec satisfaction des efforts et des progrès accomplis par la République de Moldavie à cet égard, le Conseil se félicite de l'adoption du règlement 259/2014 du 3 avril 2014 exemptant de visa à partir du 28 avril 2014 les citoyens de la République de Moldavie détenteurs de passeports biométriques.
13. L'Union européenne réaffirme qu'elle est favorable à l'association politique et à l'intégration économique avec la Géorgie et la République de Moldavie et espère que les accords d'association seront signés rapidement, y compris en ce qui concerne l'instauration de zones de libre-échange approfondi et complet, au plus tard en juin 2014. Elle rappelle qu'une association et une intégration de cette nature sont compatibles avec le renforcement des relations de la Géorgie et de la République de Moldavie avec tous leurs partenaires. L'Union européenne est convaincue qu'un nouvel approfondissement de ses relations avec la Géorgie et la République de Moldavie aura un effet positif sur la stabilité et le développement socio-économique de ces deux pays, et bénéficiera à l'ensemble de leurs citoyens. L'UE encourage la Géorgie et la République de Moldavie à continuer de mettre en œuvre des réformes témoignant de leur volonté de renforcer encore l'association politique et l'intégration économique avec l'UE."

En outre, le Conseil a approuvé l'octroi à l'Ukraine d'une assistance macrofinancière supplémentaire d'un montant allant jusqu'à 1 milliard d'euros, a adopté des préférences commerciales de l'UE pour les produits ukrainiens et a renforcé les mesures restrictives de l'UE ciblant des personnes responsables de détournement de fonds publics ukrainiens (voir ci-dessous).



## **SÉCURITÉ ET DÉFENSE**

### **Sûreté maritime**

Le Conseil a entendu une présentation sur la communication conjointe intitulée "Pour un domaine maritime mondial ouvert et sûr: éléments d'une stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne" (doc. [7537/14](#)).

La communication recense cinq domaines dans lesquels une approche coordonnée fondée sur les instruments existants pourrait apporter une valeur ajoutée: l'action extérieure; la connaissance de la situation maritime, la surveillance et l'échange d'informations; le développement et le renforcement des capacités; la gestion des risques, la protection des infrastructures maritimes critiques et la réaction face aux crises; et la recherche et l'innovation, ainsi que l'éducation et la formation dans le domaine de la sécurité maritime.

Les travaux se poursuivent en vue d'élaborer la stratégie de sûreté maritime de l'UE, que le Conseil européen des 26 et 27 juin devrait approuver dans le cadre d'une stratégie maritime globale de l'UE.

### **Opération militaire de l'UE en République centrafricaine**

Le Conseil a reçu des informations sur l'état d'avancement de l'opération militaire de l'UE en République centrafricaine (EUFOR RCA), en présence du commandant de l'opération de l'UE, le général de division Philippe Pontiers.

Le 1<sup>er</sup> avril, le Conseil a donné son feu vert au lancement de l'opération EUFOR RCA. Cette opération apporte un soutien temporaire en vue de l'instauration d'un environnement sûr dans la région de Bangui, dans l'optique d'un passage de relais aux soldats de la paix des Nations unies ou aux partenaires africains. La force contribue ainsi tant aux efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger les populations les plus exposées qu'à la création des conditions nécessaires à la fourniture de l'aide humanitaire. Pour en savoir plus, voir le [site web](#).

### **Ukraine**

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu des conséquences de la crise en Ukraine pour la politique de sécurité et de défense de l'UE, en présence du Secrétaire général de l'OTAN, M. Anders Fogh Rasmussen.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

#### **Ukraine - Mesures restrictives**

Le Conseil a renforcé les mesures restrictives de l'UE ciblant des personnes responsables de détournement de fonds publics ukrainiens. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [8766/14](#)).

#### **Ukraine - Assistance macrofinancière - Mesures commerciales**

Le Conseil a approuvé deux mesures essentielles parmi un ensemble de propositions visant à apporter un soutien économique et financier à l'Ukraine.

Il a adopté une décision portant attribution d'une assistance macrofinancière à l'Ukraine pour un montant allant jusqu'à 1 milliard d'euros afin de soutenir sa stabilisation économique et son programme de réformes structurelles, complétant ainsi les moyens mis à disposition dans le cadre d'un accord financier avec le FMI (doc. [8346/14](#)).

Il a également adopté un règlement qui accorde des préférences commerciales unilatérales à l'Ukraine et prévoit la réduction ou l'élimination temporaire des droits de douane conformément à la liste de concessions figurant dans une annexe de l'accord d'association UE-Ukraine (doc. [73/14](#)).

Ce train de mesures a été annoncé par la Commission le 5 mars en réponse aux développements sans précédent en Ukraine et il vise à soutenir la transition politique dans le pays et à encourager les réformes politiques et économiques. Il a été approuvé le 6 mars par le Conseil européen.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [8870/14](#)).

## République centrafricaine

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la République centrafricaine:

1. L'Union Européenne (UE) reste fortement préoccupée par la crise sécuritaire et humanitaire en RCA. Elle réaffirme son engagement, exprimé dans les conclusions du Conseil le 17 mars 2014, à maintenir sa mobilisation en faveur du règlement de la crise en République Centrafricaine (RCA) dans le cadre d'une approche globale. Le Conseil salue la tenue de la réunion spéciale sur la RCA organisée à Bruxelles le 2 avril en marge du Sommet UE-Afrique en présence de la Présidente de la transition, Madame Catherine Samba-Panza, dans le contexte de la nécessaire mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale pour venir en aide à la RCA et pour soutenir les efforts des autorités de transition en faveur de la stabilisation de la situation sécuritaire et d'assurer le retour du pays à l'ordre constitutionnel. Elle réitère son inquiétude quant au risque de voir le conflit centrafricain affecter les pays voisins de la RCA et appelle au respect de l'intégrité territoriale du pays.
2. Le Conseil se félicite du lancement de l'opération militaire PSDC EUFOR RCA et appelle à une mobilisation continue et renforcée pour finaliser le processus de génération de force et atteindre rapidement la pleine capacité opérationnelle. Le Conseil note que le Commandant de l'opération EUFOR RCA est autorisé à procéder à l'exécution de cette opération militaire de transition et l'invite à la déployer promptement, en coopération étroite avec la force africaine MISCA (Mission internationale de soutien à la Centrafrique) et l'opération française Sangaris. Cette opération doit contribuer, par un appui temporaire pouvant aller jusqu'à 6 mois, à fournir un environnement sécurisé, dans la région de Bangui, en vue de passer le relais à l'opération de l'Union Africaine – MISCA, ou à une opération de maintien de la paix de l'ONU.
3. L'UE prend acte de la décision de la République du Tchad de retirer son contingent militaire de la MISCA et encourage l'UA à maintenir la capacité opérationnelle de la MISCA au niveau nécessaire, dans le respect du nombre de troupes établi. L'UE réaffirme son engagement en faveur de la MISCA et renouvelle son appel à la mobilisation urgente des moyens financiers annoncés à l'occasion de la conférence des donateurs pour soutenir la MISCA organisée par l'Union africaine le 1er février 2014. À cet égard, l'UE est en train de mobiliser un nouveau financement à hauteur de 75 million EUR en faveur de la MISCA à travers la Facilité de paix pour l'Afrique.
4. L'UE se félicite de l'adoption à l'unanimité le 10 avril 2014 de la résolution 2149 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) créant la MINUSCA. L'UE soutient le déploiement rapide de la MINUSCA, dont le volet militaire et policier prendra le relais de la MISCA au 15 septembre et souligne l'importance d'une coordination étroite entre les partenaires, notamment les autorités centrafricaines, l'ONU, l'Union africaine (UA), l'UE et la France, pour faciliter la transition. L'UE souscrit aux appels exprimés dans cette résolution à traduire devant la justice ceux qui sont responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de graves violations des droits de l'Homme en RCA. À cet égard, en tenant compte des activités en cours, l'UE invite toutes les parties à coopérer avec la Cour pénale internationale.

5. L'UE invite les autorités de transition centrafricaines à poursuivre le processus de transition, en promouvant le dialogue politique et la réconciliation nationale, jusqu'aux élections prévues d'ici février 2015, et rappelle son engagement à soutenir la préparation de ces élections.
6. L'UE réaffirme son engagement en faveur du rétablissement de l'État de droit, de la protection des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et de la population civile, de la réconciliation nationale et du dialogue interconfessionnel en RCA, s'agissant en particulier de la remise en marche de la chaîne pénale pour lutter contre l'impunité, de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et du soutien au désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Dans ce contexte, l'UE salue la signature du communiqué final de la Conférence Inter-Religieuse pour la Paix et la Réconciliation le 8 avril dernier à Bangui, qui constitue une étape importante vers la paix et la stabilité. L'UE prend note de l'enquête préliminaire en cours des Nations Unies pour établir les responsabilités liées aux incidents du 29 mars à Bangui qui ont causé plusieurs morts et blessés dans la population civile.
7. Face à la crise humanitaire, l'UE réaffirme son engagement à apporter une aide d'urgence aux populations affectées en RCA. Elle appelle l'ensemble de la communauté internationale à confirmer et augmenter les financements en faveur de ces populations, à l'intérieur de la RCA comme dans les pays voisins. Elle réitère sa préoccupation pour les conditions des populations civiles à risque, dépendantes pour leur survie de la protection et de l'assistance qui leur seront apportées. Elle rappelle que toutes les parties en présence doivent assurer l'accès immédiat, sûr et sans entrave des acteurs humanitaires œuvrant en RCA, dans le respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires.
8. L'UE réitère son soutien financier et technique aux autorités de transition, afin de contribuer à la reconstruction de l'État centrafricain, et à la relance économique du pays et afin de venir en appui aux populations."

## **Relations avec la Tunisie**

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la dixième session du Conseil d'association avec la Tunisie, qui doit se tenir le 14 avril à Luxembourg.

## **Mesures restrictives - République de Guinée**

Le Conseil a modifié les mesures restrictives de l'UE à l'encontre de la République de Guinée. Il a levé l'embargo sur les exportations d'armes et l'interdiction frappant la fourniture d'équipements susceptibles d'être utilisés pour des actions de répression interne. L'interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union et le gel des avoirs à l'encontre de cinq personnes désignées par la commission internationale d'enquête comme responsables des événements du 28 septembre 2009 resteront en vigueur.

### **Mesures restrictives - République populaire démocratique de Corée**

Le Conseil a modifié les mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée de manière à tenir compte des changements approuvés au sein des Nations unies.

### **Mesures restrictives - Myanmar / Birmanie**

Le Conseil a prorogé d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril 2015, les mesures restrictives de l'UE à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie. Les sanctions consistent en un embargo sur les armes et les équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne.

### **Participation de l'Azerbaïdjan aux programmes de l'UE**

Le Conseil a adopté des décisions relatives à la signature, à l'application provisoire et à la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération UE-Azerbaïdjan concernant un accord-cadre entre l'UE et l'Azerbaïdjan établissant les principes généraux de la participation de l'Azerbaïdjan aux programmes de l'Union.

### **Accord global de partenariat et de coopération avec l'Indonésie**

Le Conseil a approuvé, au nom de l'Union européenne, la conclusion de l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part. Cela fait suite à l'approbation donnée par le Parlement européen le 26 février 2014.

### **Accord d'association avec le Chili**

Le Conseil a arrêté la position à adopter par l'UE au sein du Comité d'association UE-Chili en ce qui concerne la modification de l'annexe XII de l'accord d'association UE-Chili relative à la liste des entités publiques chiliennes qui sont concernées par les engagements relatifs aux marchés publics.

### **Accord de dialogue politique et de coopération avec des pays d'Amérique latine**

Le Conseil a approuvé l'accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, d'autre part. Cela fait suite à l'approbation donnée le 26 février 2014 par le Parlement européen et à l'application à titre provisoire, depuis 2013, de certaines parties de l'accord d'association entre l'Union et ses États membres et ces pays.

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

### **Politique d'exercices de l'UE**

Le Conseil a pris note de la politique d'exercices révisée de l'Union européenne dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune.

### **Mission de formation de l'UE au Mali**

Le Conseil a prolongé de deux ans la mission de formation de l'UE au Mali et en a recentré les activités. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [8775/14](#)).

Le Conseil a également approuvé un accord relatif à la participation de la Confédération suisse à la mission de formation de l'UE au Mali (EUTM Mali).

### **EUCAP Sahel Mali**

Le Conseil a établi une mission civile menée au titre de la politique de sécurité et de défense commune et destinée à apporter une aide aux forces de sécurité maliennes (EUCAP Sahel Mali), afin d'assurer l'ordre public et de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic transfrontalier. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [8773/14](#)).

Le Conseil a également autorisé l'ouverture de négociations avec la République du Mali en vue de la conclusion d'un accord sur le statut de EUCAP Sahel Mali, qui doit contribuer à la formation des forces de sécurité intérieure du Mali.

### **Opération militaire de l'UE en République centrafricaine**

Le Conseil a approuvé la signature et la conclusion d'un accord entre l'UE et la République centrafricaine concernant les modalités de transfert à la République centrafricaine de personnes privées de leur liberté par l'opération militaire de l'UE (EUFOR RCA) dans le cadre de l'accomplissement de son mandat et les garanties applicables à ces personnes.

Le Conseil a également autorisé l'ouverture de négociations avec la République du Cameroun en vue de la conclusion d'un accord relatif au statut des forces de l'Union européenne de l'opération EUFOR RCA en transit sur le territoire de la République du Cameroun.

## **COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

### **Année européenne du développement (2015)**

Le Conseil a adopté l'acte législatif faisant de 2015 l'Année européenne du développement. Selon ce texte, l'objectif de l'année européenne est de donner aux citoyens de l'UE des informations sur la coopération au développement mise en place par l'UE et ses États membres, d'encourager les citoyens à s'intéresser activement et directement à cette question et de les sensibiliser aux effets bénéfiques de la coopération au développement menée par l'UE. Il recense en outre les instruments utilisés pour réaliser ces objectifs ainsi que les arrangements financiers en la matière.

### **Aide au développement de l'Union européenne en faveur de l'Asie centrale**

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "Aide au développement de l'Union européenne en faveur de l'Asie centrale":

- "1. Le Conseil salue le rapport spécial établi par la Cour des comptes sur l'aide au développement de l'Union européenne en faveur de l'Asie centrale.
2. Le Conseil souligne l'importance de la coopération avec l'Asie centrale, qui est une région stratégique pour l'Union européenne.
3. Le Conseil note que le rapport confirme la pertinence et la qualité globales des orientations en matière de programmation concernant l'aide de l'UE en faveur de l'Asie centrale aux niveaux régional et bilatéral.
4. La Cour reconnaît le rôle joué par la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale adoptée par le Conseil en 2007, qui a permis de planifier et d'orienter l'aide de l'UE en faveur de la région, ainsi que les efforts fournis par la Commission et le SEAE pour assurer la mise en œuvre de cette aide dans des circonstances particulièrement difficiles.
5. Si l'aide de l'UE couvre un grand nombre de domaines, la Cour convient que les actions et les programmes lancés par la Commission et le SEAE ont respecté le cadre de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale et ont porté sur les besoins de la région.
6. Le Conseil prend note des conclusions tirées par la Cour des comptes européenne et souligne la nécessité de concentrer davantage les efforts de l'UE, d'adopter une véritable approche régionale, de placer les mesures de lutte contre la corruption au centre des efforts si l'appui budgétaire est considéré comme une modalité d'aide, et de rendre compte des résultats obtenus plutôt que des activités menées. Le Conseil invite la Commission à prendre à cœur les conclusions de la Cour lors de la planification et de la programmation des financements destinés à l'Asie centrale au titre du cadre financier pluriannuel en vigueur (2014-2020).

7. Le Conseil souscrit aux recommandations formulées par la Cour visant à ce que la Commission et le SEAE, en coordination avec d'autres partenaires en matière de développement, notamment les États membres:
- conçoivent les futurs programmes régionaux de manière à leur conférer une véritable dimension régionale;
  - continuent de concentrer l'aide de l'UE sur un petit nombre de secteurs;
  - continuent de définir et d'appliquer des conditions strictes et objectivement vérifiables pour la mise en œuvre de programmes d'appui budgétaire et accordent une attention suffisante au soutien des mécanismes de lutte contre la corruption;
  - améliorent la conception des programmes et l'octroi de l'aide à la lumière des enseignements du passé et de l'évolution de la situation et rendent compte des résultats et de l'incidence de l'aide de manière à pouvoir établir une comparaison avec les plans et les objectifs.
8. Le Conseil réaffirme, pour ce qui est de l'Asie centrale, son soutien aux principes énoncés dans le "Programme pour le changement" et notamment la nécessité de concentrer la coopération au développement bilatérale et régionale de l'UE sur un nombre limité de secteurs prioritaires.
9. Le Conseil réaffirme que l'action de l'UE devrait contribuer à créer des relations de bon voisinage en Asie centrale, notamment en promouvant la coopération régionale dans des domaines qui ne peuvent être traités de manière individuelle par les pays et/ou qui peuvent l'être plus efficacement au niveau régional en réalisant des synergies et des économies d'échelle. En particulier, le Conseil appuie vigoureusement le dialogue facilité par l'UE sur l'action à mener dans des domaines prioritaires tels que l'État de droit, l'eau et l'environnement, l'éducation, l'énergie, la gestion des frontières et la lutte antidrogue. Bien que l'intensité de l'engagement politique à l'égard des programmes régionaux varie d'un pays d'Asie centrale à un autre et d'un programme à l'autre, le Conseil rappelle que l'UE doit veiller à ce que les activités de coopération régionale soient définies et ajustées en tenant compte des besoins exprimés par les bénéficiaires en Asie centrale et qu'elles reçoivent le soutien total de ces derniers avant d'être mises en œuvre.
10. Le Conseil souligne que la perspective à long terme et la continuité en matière de coopération au développement avec l'Asie centrale sont des facteurs indispensables pour permettre un réel développement institutionnel et promouvoir des réformes, y compris grâce au partage de l'expérience acquise par l'UE et au transfert de bonnes pratiques.
11. Le Conseil estime que le système actuel d'établissement du budget par activité (EBA), qui détermine les coûts sur la base des activités de soutien, contient déjà des renseignements utiles au sujet des coûts administratifs.



12. Le Conseil reconnaît que le développement durable, englobant la réduction de la pauvreté, ne peut être assuré qu'avec des institutions publiques fortes et tenues de rendre compte de leurs actes et, dès lors, il soutient les efforts accomplis par le SEAE et la Commission afin de dialoguer avec les pays sur des mesures plus efficaces en matière de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance. Il souligne qu'il convient d'accorder une attention particulière à la réforme de la gestion des finances publiques et à la transparence dans les secteurs prioritaires de la coopération de l'UE.
13. Le Conseil rappelle les conclusions du troisième rapport d'étape sur la stratégie de l'UE à l'égard de l'Asie centrale concernant la nécessaire participation des États membres à la mise en œuvre de l'aide de l'UE.
14. Le Conseil insiste sur le fait qu'il est important d'assurer un dialogue approprié sur les actions à mener et un suivi continu des réformes sectorielles et des programmes mesurant les résultats obtenus et leur caractère durable. Le Conseil reconnaît qu'une approche axée sur l'incitation, documentée par des indicateurs et des critères de référence par pays, est de nature à favoriser les progrès et les résultats.
15. Pour l'avenir, le Conseil rappelle que la ferme volonté de l'UE d'œuvrer en faveur de la paix, de la démocratie et de la prospérité économique en Asie centrale constitue toujours une priorité de la coopération de l'UE et un engagement à long terme. Le Conseil remercie la Cour pour l'analyse extrêmement utile qu'elle a fournie et invite la Commission et le SEAE à mettre en œuvre ses recommandations comme il convient."

## **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

### **Banque européenne d'investissement - Prêts à l'extérieur**

Le Conseil a approuvé le renouvellement de la garantie accordée par l'UE à la Banque européenne d'investissement pour ses activités extérieures au cours de la période 2014-2020 (doc. [PE-CONS 3/14](#)).

Grâce à cette décision, la garantie du budget de l'UE est renouvelée en ce qui concerne les prêts de la BEI en faveur de projets soutenant les objectifs de la politique extérieure de l'UE. Cette garantie couvre les risques de nature souveraine ou politique liés à des opérations de prêt et de garantie de prêts, évitant ainsi que ces risques ne nuisent à la cote de crédit de la BEI et permettant à celle-ci de maintenir des taux attractifs pour ses prêts.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [8755/14](#)).

## **Abus de marché**

Le Conseil a adopté des règles renforcées applicables dans toute l'UE, visant à restreindre les opérations d'initiés et les manipulations de marché sur les marchés des valeurs mobilières (documents [8260/14](#) + [PE-CONS 78/13](#) + [8261/14](#) + [PE-CONS 8/14](#)).

Les nouvelles règles comprennent un règlement visant à renforcer la protection des investisseurs, modifiant et remplaçant la directive 2003/6/CE, et une directive établissant un cadre pour les sanctions pénales.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [8756/14](#)).

## **JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**

### **Cadre financier pluriannuel concernant les affaires intérieures**

Le Conseil a adopté quatre règlements établissant les nouveaux programmes de FINANCEMENT dans le domaine des affaires intérieures au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

L'enveloppe financière totale pour l'exécution de ces programmes, pour la période 2014-2020, est fixée à 6 901 millions d'euros en prix courants.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse (doc. [8916/14](#)).

## **ÉLARGISSEMENT**

### **Association avec la Serbie**

Le Conseil a adopté des décisions visant à adapter l'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et la Serbie afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.